

## II

LA COMMANDERIE  
DE VILLEFRANCHE-SUR-CHER

La date de la fondation de l'Hôpital et Commanderie de Villefranche est inconnue. Le plus ancien document que j'aie rencontré est une charte de 1172 par laquelle Hervé I<sup>er</sup>, seigneur de Vierzon, pour le repos de l'âme de son père et de sa mère et pour son propre salut, donne à Dieu et à l'Hôpital de Villefranche tout ce qu'il avait défriché, planté et édifié sur la terre qui s'étend de la route de Romorantin à Langon et à Port-Martin. Parmi les témoins de cette donation, figurent, du côté des Hospitaliers, Frère Gautier, Frère Barthélemy et leur chapelain Renaud <sup>1</sup>.

Le même Hervé, par son testament fait en 1196, au moment de mourir, *cum in extremis laboraret*, lègue aux Hospitaliers cent livres, ses armures et la rente qui lui est due sur l'étal des boulangers de Vierzon <sup>2</sup>.

En 1201 Louis I<sup>er</sup>, comte de Blois, abandonne aux Hospitaliers les droits de péage de Romorantin, mais en réservant celui de Villedieu-sur-Cher <sup>3</sup>.

En 1206, Hervé II, seigneur de Vierzon, confirme la donation de la terre de Miseray, faite aux Hospitaliers par Garnier du Verdier, son vassal. En récompense,

1. *Histoire de Vierzon*, p. 484.

2. *Ibid.*, p. 486.

3. *Cartulaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par DELAVILLE LE ROUX, t. II, p. 10.

les Hospitaliers donnent cent livres à Garnier du Verdier <sup>1</sup>.

La même année, Guillaume, archevêque de Bourges, par charte munie de son sceau, fait savoir qu'en sa présence Garnier du Verdier a donné aux Hospitaliers, à toujours, cette terre de Miseray, le cens et tous les droits qu'il y avait et, qu'en récompense de cet abandon, les Hospitaliers lui ont compté cent livres de Gien, *centum libras Giemensium* <sup>2</sup>.

Par charte datée du 12 des calendes de janvier, l'abbé de Barzelle, le Prieur de l'abbaye de Vierzon et l'archiprêtre de Vierzon font savoir qu'un procès étant survenu entre le Commandeur de Villefranche et noble dame M. (Marquise de Macé) et P. (Pierre II de Graçay) son fils, procès pendant à Poitiers et au sujet duquel le Pape avait désigné pour arbitres l'abbé de Barzelle et P. de Cormamain, chevalier, en définitive, la dame de Graçay, pour le repos de son âme et de son mari Etienne qui, de son vivant, avait entamé le procès, consent à payer 40 livres tournois pour les frais du procès, et à ce que les Frères de l'Hôpital et leurs hommes aient la faculté d'aller et venir par toute sa terre, et les usages de la dite terre, *liberam facultatem eundi et redeundi per terram suam, et usagium super quod impetebant* <sup>3</sup>.

En 1256, les Hospitaliers soutinrent un procès au Parlement de Paris pour la haute justice du bourg de

1. *Cartulaire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par DELAVILLE LE ROULX, t. II, p. 488.

2. Original aux archives du Rhône. Fonds de Villefranche.

3. Arch. de l'Indre. II. 707.

Villefranche que leur contestait le comte de Blois, comme seigneur de Romorantin. Un arrêt du Parlement en date du 2 février 1256 trancha la question en faveur du comte de Blois, haut-justicier pour les cas de meurtre, de rapt, de mutilation de membres et autres cas de haute justice. « Et il est établi, ajoute l'arrêt, que les seigneurs de Romorantin ont droit de retenir les biens des condamnés, tandis que ces biens reviennent aux Hospitaliers, s'il s'agit de cas de basse justice <sup>1</sup>. »

Les Templiers avaient-ils une maison à Villefranche ? Je l'avais cru tout d'abord, et dans la belle maison romane qu'on voit encore dans le bourg et que, dans le pays, on appelle « la maison du Temple », je pensais qu'il fallait voir un souvenir de leur passage ; mais aucun document écrit ne le prouve.

Par contre, les chevaliers du Temple avaient des préceptories à Vierzon, à Lespinat et à Valençay, comme nous le verrons tout à l'heure.

Ils s'établirent dans le pays peu après la fondation de leur Ordre, car dès 1140, on les trouve possessionnés dans le Bas-Berry, comme le prouve une charte ainsi datée, par laquelle les fils de Humbaud du Terrail confirment une donation faite par leur père « aux Frères du Temple de Jérusalem <sup>2</sup> ». Dès lors, les dons affluèrent de toutes parts et, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les Templiers avaient d'immenses possessions dans tout le Berry.

1. Actes du Parlement de Paris, I, 7.

2. Arch. de l'Indre, H. 706.

Lors de la confiscation des biens du Temple et de leur attribution à l'Ordre de Saint-Jean de Jerusalem, les preceptories de Vierzon, de Lespinat et du Basbourg de Valençay furent devolues à la Commanderie de l'Hôpital de Villefranche-sur-Cher, et cette Commanderie s'organisa comme suit :

- I. *Le Chef.* VILLEFRANCHE et ses annexes.
- II *Membre.* VIERZON, avec l'annexe de MÉRY-SUR-CHER
- III. *Membre* LESPINAT
- IV *Membre* L'HOPITAL DU BAS-BOURG DE VALENÇAY, avec l'annexe de SAINTE-CATHERINE.
- V. *Membre.* VILLEDIEU-SUR-CHER
- VI *Membre* — BOURGNEUF

#### I — LE CHEF

La Commanderie est ainsi decrite dans les visites de 1640 et de 1772<sup>1</sup> : Le château avec tours, fossés remplis, pont-levis ; eglise dédiée à saint Jean-Baptiste, laquelle est paroisse, où l'on voit le portrait du bailli de Gerlande, enchâsse dans la muraille qui separe l'autel de la sacristie ; maison de la cure dont dépendent plusieurs pres, bois et terres ; l'église de Sainte-Madeleine de Villefranche toute voûtée en forme de croix, avec les chapelles de Saint-Roch, de Saint-Vincent, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne.

Du château, dépendent les domaines du Grand-

1 Arch. du Rhône, II. 141 et 176

Quartier, du Brequis et de la Petite-Noüe, la métairie de Chenon, la métairie de Montauger « où il se trouve d'anciens fossés appelés suivant l'usage du pays *reures* », maisons de la Bannie et de la Hubeloterie rue des Nouës, l'auditoire, le pressoir et le four banal.

La justice, pour le bourg de Villefranche, appartient par indivis au Commandeur et au Comte de Béthune.

- « Plus le dit sieur Commandeur a un droit de plaisir qui est que les nouveaux mariés des paroisses de l'Hôpital et de Villefranche doivent casser les pots le jour de Noël, après vêpres, savoir ceux de l'Hôpital au lieu de la Belle-Croix et ceux de Villefranche, à la Croix-Boissier et se faut courir ; lesquels pots sont fournis par les jeunes hommes des dites paroisses, appelés bacheliers, qui courent après ; s'ils les prennent, les jeunes mariés paient les pots et, s'ils ne sont pris, ils sont francs et quittes des dits pots. Et s'ils sont défaillants, le dit jour, à casser et courir, ils doivent trois livres d'amende. »

C'était là un droit fantaisiste<sup>1</sup> destiné surtout à réjouir le populaire ; mais nous verrons, à l'article de Vierzon, que les Commandeurs avaient des droits plus profitables.

1. Je trouve un droit bien plus singulier en la Commanderie de Villedieu, dans une *visite* de 1652 : « Les jeunes hommes de Villedieu étant à marier sont obligés, sous peine de trois sols Estevenants d'amende par chacun défaillant, de, trois fois dans l'année, assavoir le jour de Noël, de la Toussaint et de la Purification de Notre-Dame dite Chan-deleur, de porter une grande tronche de bois au feu de la cuisine du Commandeur, lorsqu'il demeure en sa Commanderie, et en l'absence d'icelui, à ceux qui ont charge de la

Il y avait aussi, à Villefranche, four banal, moulin banal, droit de passage et pontonage. Voyons maintenant ce qui subsiste de la Commanderie.

A un kilomètre du bourg de Villefranche, sur la droite de la route de Romorantin, on aperçoit les ruines imposantes de la Commanderie. Grâce aux documents écrits, à la déclaration faite en 1640 au bureau des amortissements de Paris <sup>1</sup> et aux procès-verbaux des *visites*, grâce enfin aux souvenirs d'un vieillard octogénaire, qui avait travaillé, en 1870, à la démolition de la chapelle et avait recueilli les souvenirs de son père qui, lui, avait travaillé à la démolition du château, j'ai pu reconstituer l'état assez exact de la Commanderie, non pas seulement avant la Révolution, mais jusqu'à la Restauration, époque à laquelle commencèrent les démolitions.

Il reste encore quatre tours dont trois, qui sont du xv<sup>e</sup> siècle, sont reliées par des courtines ; la quatrième, isolée, est plus importante et plus ancienne, car les archères qui existent à la base indiquent le xiv<sup>e</sup> siècle ; celle-ci, seule, est encore entourée de fossés à moitié comblés. Il y avait une cinquième tour, semblable à celle dont je viens de parler et tenant à l'enceinte qui était à peu près rectangulaire. Au milieu de l'enceinte

maison. Et les dits jeunes hommes ont l'autorité, à chacun des dits trois jours, de prendre une michotte de pain, de ceux qui sont offerts en la chapelle joignante la dite Commanderie ; et le sieur Commandeur a le droit de monter sur la dite tronche si bon lui semble et les dits jeunes hommes sont obligés de le porter en tel équipage jusques à la cheminée. » (Arch. du Rhône, H. 144.)

1. Arch. nat., S. 5516.

était un donjon carré où se trouvaient les appartements du Commandeur et qui ne fut démoli qu'en 1820. Au-dessous, était une cave voûtée ; on voyait à la voûte des anneaux de fer scellés qui, suivant la légende, supportaient des instruments de torture. Cette cave a été détruite et comblée. Dans l'enceinte aussi, était la chapelle qui resta paroisse jusqu'à la démolition en 1830, et la cure. L'Hôpital était en dehors de l'enceinte au levant ; on voit encore quelques débris d'épaisses murailles, qui en faisaient partie. Le cimetière était attenant, on y trouva une immense quantité d'ossements. Le jardin était au couchant, en dehors de l'enceinte ; on voit encore, bien conservé, le bassin, alimenté par une source, qui servait à l'arrosement, et où l'on descend par un escalier de pierre.

Près du chevet de l'église, un affaissement s'étant produit dans le terrain, il y a quelques années, on voulut en savoir la cause et on entreprit des fouilles qui aboutirent à une voûte effondrée et à une porte murée ; tandis qu'on attaquait cette porte, un éboulement se produisit qui causa un accident grave : un ouvrier eut une jambe et un bras cassés. Le propriétaire du terrain ne voulut pas poursuivre les recherches et jamais plus on n'y revint.

Il y avait là évidemment l'amorce d'un souterrain qui allait à Villefranche, car la porte était placée dans cette direction ; on a trouvé du reste, il n'y a pas bien longtemps, et tous les habitants de Villefranche s'en souviennent, dans la cour de la poste actuelle, à la suite aussi d'un affaissement du terrain, un souterrain qui se dirigeait du côté de la Commanderie. Une tra-

dition locale voulait que le souterrain en question allât jusqu'au Cher, passât sous la rivière et aboutit à l'abbaye d'Olivet, située en face de Villefranche ; cette tradition est évidemment erronée.

Un document de 1409 nous apprend quel était le personnel de la Commanderie à cette époque. C'est une procuration générale donnée, par le Grand-Prieur d'Auvergne pour la Maison de Villefranche et dépendances, aux très chers frères de cette sainte maison, *carissimos fratres ejusdem sacre domus* : Pierre de Manzes, Commandeur, Jean de Fabre, Jean du Val, Denis de Page et Jean de Farges <sup>1</sup>. Ces personnages étaient des chevaliers, des servants d'armes ou des chapelains de l'Ordre.

Dans le bourg de Villefranche, il faut admirer la belle église de Sainte-Madeleine, qui dépendait de la Commanderie. Elle est « voûtée en forme de croix », comme le dit la visite de 1640 ; malheureusement, deux travées ont été supprimées lors de réparations jugées trop dispendieuses, au xviii<sup>e</sup> siècle.

C'est sans doute à ces réparations qu'il faut rapporter une inscription lapidaire placée au-dessus de la petite porte latérale par laquelle on pénètre dans l'église : « L'an de N. S. 1746, M. A. de Thiange, chevalier G<sup>d</sup> croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem étant Commandeur de ce lieu, le peignon de cette église a été bâti, la charpente et les couvertures en ont été refaites, et le clocher tout réparé. »

Cette église, qui date de la fin du xii<sup>e</sup> siècle ou du

1. Arch. de l'Indre, H. 706.



commencement du xiii<sup>e</sup>, a-t-elle été bâtie par les chevaliers de Saint-Jean? On pourrait le croire, à en juger par les palmes si finement sculptées et les fruits exotiques qu'on voit sur les chapiteaux des colonnes et qui semblent rappeler des voyages d'outre-mer. A remarquer aussi le chapiteau d'une des colonnettes de la chapelle latérale de gauche qui représente un crocodile; c'est là encore un souvenir d'Orient.

Les voûtes ont été faites ou refaites du temps d'Anne de Bretagne, car les clefs de voûte portent alternativement les armes pleines de France et l'écusson parti de France et de Bretagne.

Dans les travées de droite et de gauche, on voit aussi des écussons portés par des anges, mais les armoiries ont été martelées.

Çà et là des modillons représentent des personnages grotesques et notamment, répété deux fois, un monstre à face humaine portant un bâton noueux.

Au fond de la travée de gauche, on lit sur une pierre gravée en creux : « Icy gist Honorable home M<sup>e</sup> Jean Boutiller qui de son vivant avec dame Mathiellay sa fame ont construit la présente chapelle en l'honneur de Sainte-Anne, et ont icelle dottée de six septerées de bled de rente par an, à prandre sur la pinère de l'hospital, rendu conduit à la cure de céans, à la charge de célébrer une messe tous les mardis. Priez Dieu pour leurs âmes. Le 6 janvier 1663. »

## II. — VIERZON

Les Templiers avaient une préceptorerie à Vierzon, ainsi qu'il résulte de deux chartes. L'une de 1192 par